

Appel d'offres

Un effort sans précédent en faveur des campus universitaires

Un effort sans précédent est actuellement consenti par l'Etat en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche, afin de replacer la connaissance et l'innovation au cœur de notre économie, de rapprocher recherche publique et entreprise et de relancer la France dans la compétition internationale. L'Etat a montré, à plusieurs reprises, sa très forte volonté de réformer en profondeur l'université pour la rendre autonome, moderniser sa gestion et lui donner les outils lui permettant d'occuper les premières places dans le paysage universitaire international. Cette volonté se décline : dans la loi sur les libertés et les responsabilités des universités, votée à l'été 2007 et dont la mise en œuvre a débuté, dans la réforme du système d'aides sociales pour les étudiants annoncée en septembre 2007, dans le plan licence dont la mise en œuvre a débuté en janvier 2008, dans le chantier destiné aux personnels que j'ai ouvert en décembre 2007, dans la loi de finances pour 2008. Au total, ce sont 15 milliards d'euros supplémentaires qui seront ainsi mobilisés par l'Etat pour le développement significatif de notre dispositif d'enseignement supérieur sur la période 2008-2012. C'est l'effort budgétaire le plus important consenti par l'Etat sur cette période.

En décidant de financer massivement et en plus des financements budgétaires qui seront consacrés à l'immobilier universitaire, le développement de campus à travers la cession d'une partie de la participation de l'Etat dans le capital d'EDF, le Président de la République confirme combien l'enseignement supérieur et la recherche sont au cœur de la politique menée par l'Etat.

L'« opération campus » est sans commune mesure avec ce qui a été fait précédemment. Dotée d'un montant de cinq milliards d'euros, elle ouvre une ère nouvelle : celle de requalifier et de dynamiser les campus existants pour créer et fédérer les grands campus de demain et leur donner une très forte visibilité internationale. L'intention est, en premier lieu, de mener une réflexion globale qui considère la politique immobilière comme un élément structurant de l'ambition pédagogique et scientifique de l'université et de la recherche, c'est-à-dire de leur attractivité envers les étudiants, les enseignants et les chercheurs français et du monde entier.

Mais c'est aussi une réponse immédiate aux besoins de rénovation des locaux universitaires et des locaux d'accueil et de vie.

Favoriser les initiatives et les projets coopératifs et structurants

Lors de la conférence de presse qui s'est tenue le 8 janvier, le Président de la République a indiqué que seront sélectionnés en 2008 les 10 premiers grands projets de rénovation universitaire qui témoigneront de l'ambition de notre politique dans ce domaine.

L'opération campus s'intègre dans l'esprit de la réforme des universités. Dans le cadre de l'autonomie future des universités, il appartient à ces dernières de proposer leur projet de campus répondant à leurs besoins spécifiques et leurs ambitions.

Les premiers sites seront choisis dès le printemps 2008. Pour ce faire, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche va organiser un premier appel à projets qui se déroulera en deux étapes :

1) Dans un premier temps, les équipes intéressées seront invitées à me transmettre d'ici la fin du mois d'avril une note d'intention qui décrira les grands objectifs de leur projet comme demandé au cahier des charges. Les premiers sites du plan campus seront présélectionnés fin mai (un deuxième appel à projets sera lancé avant l'été). Cette sélection volontariste n'exclut évidemment pas le financement de l'immobilier universitaire, comme précédemment, sur le budget général de l'État.

2) A l'issue de cette présélection, les équipes auront six mois, pour élaborer un projet immobilier d'une qualité suffisante pour répondre aux objectifs présentés dans la note d'intention. L'approbation définitive des dossiers aura lieu fin novembre 2008 pour un démarrage opérationnel début 2009. Au cours de cette deuxième phase, une mission d'appui regroupant notamment la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et la Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation du Ministère, le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi et le Ministère du Budget sera mise en place pour accompagner les équipes qui le souhaitent dans l'élaboration de leur projet.

L'opération campus se conçoit largement dans le cadre d'une politique de mutualisation et de coopération des forces de formation et de recherche, déjà initiée ces dernières années à travers la création des pôles de recherche et d'enseignement supérieur et les réseaux thématiques de recherche avancée. *A fortiori*, l'opération campus a vocation à accompagner les projets de rapprochement ou de fusions d'universités. L'objectif affiché est de créer de véritables lieux de vie pour toute la communauté universitaire.

Un processus de sélection affichant les grands objectifs d'opération campus

Critères de sélection

Le jugement des projets décrits dans les notes d'intention se fera à l'aune de quatre grands critères :

- l'ambition pédagogique et scientifique du projet jugée à l'aune des standards internationaux, notamment : les ambitions en termes de rayonnement scientifique, leur capacité à développer des pôles d'excellence de formation et de recherche, leurs objectifs en matière d'insertion professionnelle, d'ouverture internationale et de valorisation de la recherche ;
- l'urgence de la situation immobilière et capacité à optimiser le patrimoine immobilier ;
- le développement d'une vie de campus. L'opération campus portera en effet une attention particulière à la dynamisation de la vie sur le campus pour instaurer des conditions d'accueil des étudiants, des chercheurs, des enseignants et l'ensemble de la communauté universitaire, français ou étrangers, adaptées à leur mode et leur rythme de vie, qui facilitent les rencontres et échanges, et qui permettent à tous de réaliser des activités extra-universitaires, qu'elles soient sportives, associatives, culturelles. Il est temps de refaire de nos campus des lieux de vie, qui donnent envie aux étudiants de poursuivre leur formation et de se projeter dans l'avenir ;
- le caractère structurant et innovant du projet pour le territoire. Il devra s'inscrire dans le développement cohérent du territoire universitaire concerné et développer un politique de site ambitieuse en s'appuyant notamment sur les outils de coopération en place ;

Comité de sélection

Les notes d'intention seront examinées par un comité de sélection resserré, regroupant des personnalités indépendantes, expérimentées et ouvertes sur le monde.

Ce comité de sélection me proposera la liste des premières opérations les plus exemplaires en termes de développement de campus universitaires à très forte valeur ajoutée que je rendrai publique fin mai 2008.

Des orientations ambitieuses au premier rang desquelles développement durable et diversification des financements

Le financement de l'Etat sera ciblé sur des opérations de nature précise et à forte valeur ajoutée pour le campus. Outre les points que je viens d'évoquer s'agissant du projet pédagogique et scientifique du site, du développement de la vie de campus et des besoins immobiliers, l'Etat s'assurera notamment de ce que :

- les projets retenus ne se contentent pas d'être la simple continuité ou l'accélération des travaux entrepris dans le cadre des contrats de projets Etat - Région et des contrats quadriennaux. Ils auront pour ambition un développement ou une requalification de grande envergure du campus conduisant à sa mise en valeur et une identification forte ;
- les projets élaborés soient exemplaires, vis-à-vis des engagements pris par l'Etat dans le cadre du Grenelle de l'Environnement en 2007 pour constituer en eux-mêmes des vitrines technologiques de l'environnement ;
- le financement qu'il apporte constitue un effet de levier pour que le campus puisse atteindre le niveau d'ambition affiché. Cet effet de levier ne pourra atteindre sa pleine mesure que si les universités bénéficiaires parviennent à mobiliser d'autres sources de financement ;
- les équipes fassent preuve d'exemplarité en terme de gouvernance du projet, d'organisation de la fonction immobilière et de contractualisation avec l'Etat.

Un mode de financement innovant

Les modalités de financement des projets retenus au titre de l'opération campus sont volontairement innovantes. Elles reposeront en effet sur des opérations de partenariat public-privé, dans le triple objectif de rapidité de mise en œuvre, d'encouragement des relations entre les établissements d'enseignement supérieur et le secteur privé, de responsabilisation des équipes dirigeantes des universités conformément à la logique de la loi votée en août 2007.

Le financement, assuré par la dotation de 5 milliards, couvrira non seulement l'investissement immobilier, mais aussi la maintenance, qui est trop souvent négligée par les propriétaires publics. Ce faisant, nous nous assurons que les constructions financées par l'opération campus seront encore en bon état d'utilisation vingt-cinq ans après leur mise en service.

En définitive, avec opération campus, nous allons construire l'université du XXIème siècle, c'est-à-dire une université :

- qui s'inscrit dans une politique de site, en lien avec l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche présents ;
- qui s'inscrit dans une ambition, celle de l'excellence pédagogique et scientifique qui en favorisera le rayonnement international ;
- qui s'appuie sur ce qui se fait de mieux en matière de techniques et d'outils, notamment en termes de respect de l'objectif de développement durable qui s'impose à nous aujourd'hui ;
- qui, à travers notamment la logique de partenariat public privé sur laquelle il reposera, permettra de véritablement responsabiliser les universités concernées sur la gestion de leur patrimoine immobilier.

C'est ainsi que nous ferons de nos campus universitaires des lieux où la jeunesse et les communautés universitaires et scientifiques pourront mettre en valeur pleinement leurs compétences au service du développement économique et culturel de notre pays.